



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°14-24

Objet : Convention entre la commune de Mornant et le Département du Rhône sur la réalisation de travaux de sécurisation de la RD34

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Les services du Département du Rhône et la Commune de Mornant ont travaillé à un projet de sécurisation de la RD 34, route de Chaussan.

Les travaux consistent à la création de chicanes et un plateau surélevé tels que décrits dans l'annexe de la convention.

Le coût de travaux est estimé à 29 818 € HT, soit 35782 € TTC.

Ces travaux en traversée d'agglomération sont réalisés et pris en charge dans leur intégralité par la Commune de Mornant.

La Commune de Mornant est autorisée, pour la durée des travaux visés ci-après, à occuper et à intervenir, jusqu'à la réception ou la levée des réserves des ouvrages

édifiés, à ses risques et périls et sous sa responsabilité, sur le domaine public du Département.

Pour se faire, le Département délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Commune de Mornant pour la réalisation des travaux décrits à l'article 3 de la présente convention.

II. LA PROPOSITION

Il convient de signer une convention avec le Département du Rhône pour permettre la réalisation des travaux de sécurisation de la RD 34 par la commune de Mornant, selon les conditions précisées dans cette même convention.

La commission Aménagement du Territoire, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Jean-François FONTROBERT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement sur la RD 34, dans sa traversée d'agglomération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ou tout autre document s'y afférent.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Commune de Mornant (Rhône) is overlaid with a purple ink signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORNAANT' and '(Rhône)'. The signature is a stylized, cursive script.

Renaud PFEFFER.